

# Concours

VILLES ET VILLAGES  
FLEURIS

LE LABEL NATIONAL DE QUALITÉ DE VIE

2021



# LE MOT DU MAIRE



**Jean-Pierre Blazy,**  
*Maire de Gonesse*

Lors du dernier passage du jury en 2019 pour le concours Villes et Villages Fleuris, vous avez témoigné de votre intérêt pour le travail fourni sur notre ville. Vous nous avez alors attribué un accessit afin que nous nous présentions au niveau national pour l'obtention de la quatrième fleur en 2020. Au vu de la crise sanitaire que nous avons connue et qui perdure, notre commune a souhaité repousser à l'année 2021 la visite du jury, afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. L'enjeu pour cette année est d'obtenir un rayonnement qui dépasse le cadre communal afin de renforcer l'attractivité de la ville de Gonesse. Les objectifs fixés en 2016 à la suite de votre visite ont été atteints.

En effet, le Parc de la Patte d'Oie est aujourd'hui pleinement fonctionnel, le Croult est partiellement retourné dans son lit naturel grâce à d'importants travaux de restructuration et une nature généreuse s'est installée dans la plaine du Vignois gérée par le SIAH (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique). Il faut aussi préciser que les différents lieux

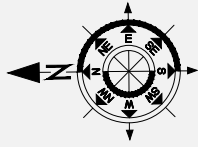
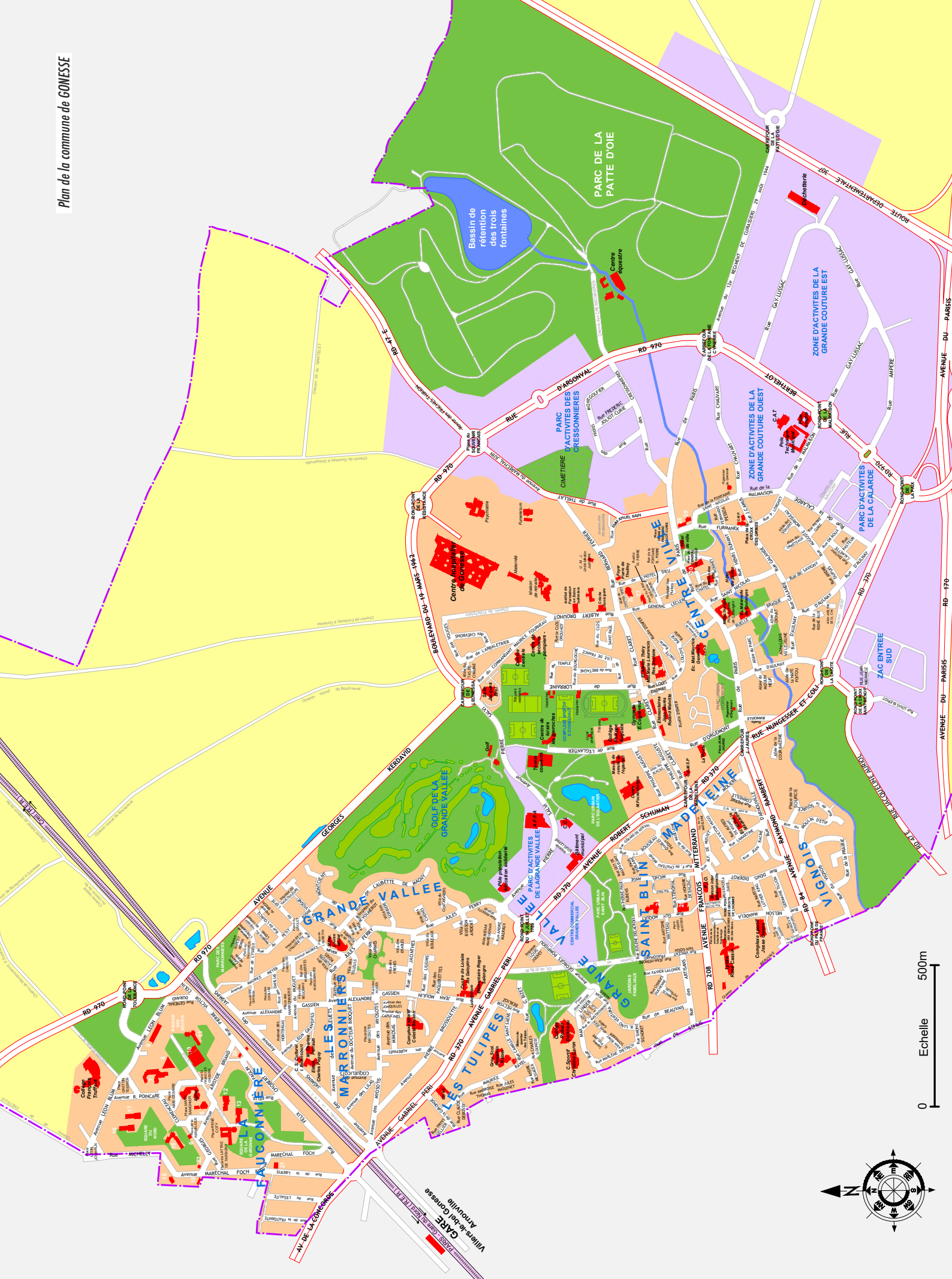
de promenade du public (parcs, squares et jardins) que vous aurez l'occasion de visiter, ont fait l'objet pour la plupart d'une remise en état afin d'élargir l'offre de balades bucoliques sur la ville.

Nous sommes particulièrement fiers du Parc de la Patte d'Oie inauguré en 2017. De la dépollution en passant par le reboisement du site, ce n'est pas moins de vingt ans de réflexion et de travaux qui ont été nécessaires pour transformer cette ancienne décharge. D'une superficie de 80 hectares, c'est aujourd'hui un véritable poumon vert pour notre commune, fréquenté à la fois par les familles, les sportifs, le centre équestre, etc... Outre l'entretien du parc par les équipes en régie, les agents présents sur ce site ont également une mission de sensibilisation à l'éco-citoyenneté auprès des visiteurs, permettant de faire vivre le lieu.

En parallèle de ces grands projets, nous poursuivons notre politique de fleurissement durable en remplaçant les plantes annuelles par des vivaces ou encore en réduisant les plantations hors sol afin de préserver nos ressources en eau. L'amélioration du cadre de vie est pour nous une priorité au quotidien sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ainsi, l'ensemble des entrées de quartiers a été retravaillé pour montrer la volonté d'une ville verte, propre et soucieuse de son environnement. Au total, la ville de Gonesse offre environ 64 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics par habitant contre 10 m<sup>2</sup> préconisés par l'OMS. Outre la propreté, la création et l'entretien d'espaces verts sont également des enjeux majeurs de notre politique de préservation et d'amélioration du cadre de vie des Gonessiens.

Prochainement, nous souhaitons mettre en place de nouveaux projets, tels que la mise en valeur de la Coulée bleue en partenariat avec le SIAH mais également de la Coulée verte déjà présente sur Gonesse par le biais du chemin de Saint Blin. L'eau, omniprésente sur notre territoire notamment avec le bassin du Parc de l'Eglantier, le lac d'Orgemont et bien entendu le Croult est un élément d'importance actuel mais aussi passé. Pour preuves, les vestiges d'anciens moulins qui sont présents rue Saint Nicolas mais également une histoire forte autour du pain spécifique de la ville de Gonesse (le pain Mollet de Gonesse).

Enfin, je souhaite répondre à l'attente des administrés et poursuivre l'objectif de mon engagement en développant au cours des prochaines années des voies douces, cyclables et piétonnières, sécurisées.



0 Echelle 500m

# SOMMAIRE

## **PARTIE 1 : DE L'ANIMATION À LA PROMOTION DE NOTRE DÉMARCHE**

### **L'obtention du label, une motivation forte pour :**

- A. La ville ...
- B. ... et les administrés

## **PARTIE 2 : PRÉAMBULE SUR L'HISTOIRE, L'URBANISME ET LES PROJETS EN COURS DANS NOTRE COMMUNE**

- A. La ville de Gonesse à travers l'histoire
- B. Les grands projets actuels
- Cl. La Direction de l'Aménagement Urbain et de la Transition Écologique au sein de notre commune (DAUTE)



## **PARTIE 3 : NOTRE POLITIQUE DE FLEURISSEMENT ET CELLE DE NOS ESPACES VERTS, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL**

- A. Le patrimoine végétal et le fleurissement de la ville de Gonesse
- B. Un renouvellement et une diversification des essences végétales
- C. Les différentes trames de la Ville de Gonesse
  - a. La trame saisonnière
  - b. La trame pérenne
  - c. La trame arbustive
- D. Notre patrimoine arboré, véritable trésor pour notre commune
- E. Les parcs et squares de Gonesse, différents écrins de verdure au cœur de notre commune

## **PARTIE 4 : NOTRE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN FAVEUR DES ADMINISTRÉS**

- A. La gestion et l'entretien des espaces verts
- B. Les actions en faveur de la biodiversité et de la protection des ressources naturelles
- C. La qualité du cadre de vie et des espaces publics

## **PARTIE 5 : COUP D'ŒIL SUR LE PARCOURS DE DÉCOUVERTE**

### **Le plan du circuit 2021**

- A. Le parc de la Mairie, au cœur de la ville
- B. Parc de la Patte d'Oie, 80 hectares de verdure
- C. Parc de l'Eglantier, un parc basé sur le modèle de la biodiversité
- D. Le rond-point du 14 Juillet, l'une des entrées les plus fréquentées de notre commune
- E. Le parc de Saint-Blin, un élément de la Coulée verte au sein de la ville
- F. Le parc du Vignois et ses zones d'expansion, un projet en collaboration avec le SIAH
- G. Le parc de Coulanges, à côté des berges du Croult
- H. Le jardin de la médiathèque, véritable fierté de la ville



# PARTIE 1 : DE L'ANIMATION À LA PROMOTION DE NOTRE DÉMARCHE



## L'obtention du label, une motivation forte pour :

### A. La ville ...

Le label Villes et Villages Fleuris créé en 1959 a permis la labellisation de 4 471 communes, dont 257 ont obtenu aujourd'hui la 4<sup>ème</sup> fleur.

A l'échelle de notre commune, ce concours a débuté en 2012 par l'obtention de la première fleur. Du niveau départemental et aujourd'hui au niveau régional, nous avons franchi chaque étape avec détermination afin de pouvoir concourir pour l'obtention de la 4<sup>e</sup> fleur au niveau national. L'enjeu pour la Ville de Gonesse est de **valoriser son patrimoine paysager et urbain mais également de renforcer son image touristique à l'échelle régionale**. Les espaces verts contribuent grandement à l'identité de la ville, en particulier les nombreux parcs dont elle dispose mais aussi la diversité d'essences d'arbres et d'arbustes. Au cours des différentes saisons, nous souhaitons implanter un fleurissement attractif. C'est un élément fort à la fois pour les Gonessiens mais aussi pour l'ensemble des services et élus, également associés à cette démarche.

Depuis plusieurs années la Ville a souhaité s'impliquer **dans un mode de gestion différenciée de ses espaces verts** mais également dans l'accroissement de la surface de ces derniers pour améliorer le cadre de vie des Gonessiens. L'enjeu du **développement durable** est aussi un élément que nous prenons en compte dans la réalisation de nos massifs. Ainsi, la globalité des critères du concours « Villes et Villages Fleuris » nous conforte dans nos choix et **notre motivation à concourir en 2021**.

Enfin, à l'échelle de notre commune ce concours permet de travailler ensemble **sur des projets novateurs et fédérateurs**. Lorsque Gonesse a obtenu la 3<sup>e</sup> fleur en 2016, la commune était fière et reconnaissante de cette distinction attribuée par le jury. Le concours « Villes et Villages fleuris » est pour nous source de motivation, d'initiative, d'ambition et **d'amélioration de l'existant**.



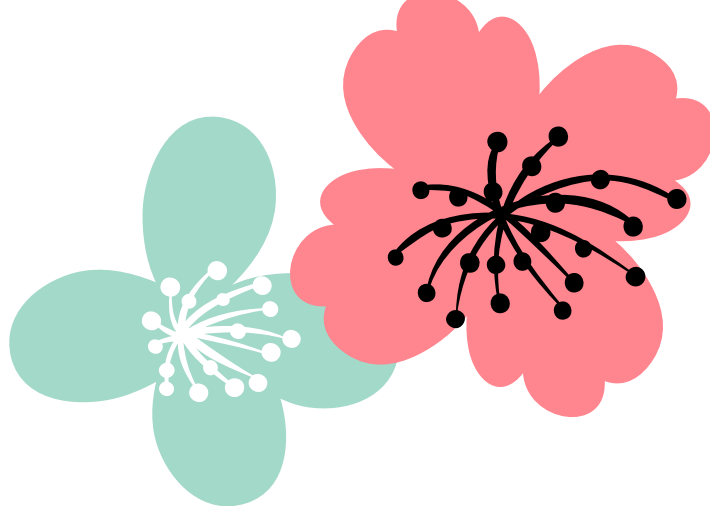
## B. ... et les administrés

A l'échelle locale, ce concours est aussi un investissement **des administrés qui participent, à leur niveau, à l'embellissement de leur commune.**

- Le concours « Jardins et Balcons Fleuris » contribue à ce que de plus en plus **d'administrés fleurissent leur jardin et balcon.** Les gagnants se voient alors décerner un prix lors d'une cérémonie officielle ainsi qu'un bon d'achat à utiliser en jardinerie. Lors de cette cérémonie, une rencontre et des échanges sont organisés en lien avec le service Espaces verts. Au travers de cette discussion, nous conseillons et orientons les Gonessiens sur les dernières pratiques environnementales mais également l'actualité du service (exemple : « Label Villes et Villages Fleuris »). En 2020, compte tenu de la crise sanitaire nous n'avons pas annulé ce concours, mais aucune cérémonie de remise des prix n'a eu lieu. Les bons et récompenses ont été envoyés par voie postale avec une note du maire.

- Le troc aux plantes organisé annuellement n'a malheureusement pas pu se tenir en 2020 en raison de la crise sanitaire. Chaque année, au cours de cet échange, les Gonessiens peuvent **troquer des plantes mais également des pratiques de jardinage,** faisant le bonheur des participants.

- Le renouvellement du label ECO JARDIN pour le parc de l'Eglantier en 2021. Cette certification obtenue en 2016 atteste des **bonnes pratiques environnementales** et d'entretien du site en question. Les Gonessiens sont très attachés à ce parc et donc sont respectueux de ce site, participant à sa promotion. Il se trouve proche des habitations et permet de bénéficier d'un écrin de verdure à quelques pas de chez soi.



**EcoJardin**  
la référence de gestion écologique





## PARTIE 2 : PRÉAMBULE SUR L'HISTOIRE, L'URBANISME ET LES PROJETS EN COURS DANS NOTRE COMMUNE :

### A. La ville de Gonesse à travers l'histoire

#### Au temps des tulipes

Les frères Richebois, exploitants agricoles de Gonesse ont eu, lors d'un déplacement effectué en Hollande pour acheter des plans de pomme de terre, l'idée de ramener des oignons de tulipes. Ainsi est née une activité qui fit le renom de la ville.

En 1932, un premier champ est exploité en limite du bourg, rue d'Aulnay. Puis, deux ans après, l'exploitation est transférée au lieu-dit « les Russeaux » tout près de la route de Flandres et de l'aérodrome du Bourget.

L'endroit devient vite un lieu de promenade pour les Parisiens qui visitent les serres d'exposition. La marque « Tulipes de France » est bientôt déposée et une ligne d'autobus au départ de la Villette dessert le site.

En 1938, la superficie de l'exploitation atteint 20 hectares. On y produit chaque année six millions de tulipes de 150 variétés différentes. Cette culture est aujourd'hui hélas abandonnée à Gonesse.

Pour rappel de cette activité, qui a marqué l'histoire de la ville, près d'un million de bulbes ont été plantés depuis 2005 pour fleurir durablement les massifs, bords de routes et parcs au printemps.



Fleurissement printanier, 2021





## Notre patrimoine culturel et historique

Le nom Gonesse vient de GAUNISSA, nom qui apparaît en 832 et qui devient en 1119 GONESSA. La ville de Gonesse était au Moyen-Âge le siège d'une châtelainie royale et était pour partie incluse dans le domaine privé des souverains capétiens. La tradition situe à Gonesse la naissance de Philippe Auguste en 1165. Si rien ne prouve ce fait, en revanche il est établi que ce roi et d'autres après lui, notamment Charles VI et Louis XIV, ont fait preuve de sollicitude en faveur de la ville et de son hôtel-Dieu fondé en 1208 par Pierre de Thillay et sa femme, Aveline de Saint-Cyr.

De son riche et lointain passé, Gonesse conserve plusieurs monuments et vestiges remarquables, protégés au titre des monuments historiques : l'église Saint-Pierre Saint-Paul, édifiée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle dans le style gothique, les arcades du cloître de l'hôtel-Dieu et deux colombiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'anciens moulins, dont la trace remonte à l'époque médiévale témoignent de l'activité rurale et frumentaire de Gonesse qui produisait au profit des Parisiens un pain renommé.



### L'église de GONESSE

L'église actuelle Saint-Pierre Saint-Paul est construite au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Le plan rectangulaire s'inspire de Notre-Dame de Paris. Elle est composée d'une nef, d'un chœur terminé par un hémicycle entouré d'un déambulatoire sans chapelle rayonnante. Le clocher se situe dans la travée sud du chœur et remonte au XII<sup>e</sup> siècle. L'église comporte un orgue daté de 1508. Cet instrument a connu plusieurs campagnes de travaux et de restaurations dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

Récemment, des fouilles archéologiques ont eu lieu sur ce site. De nombreux objets ont été découverts issus essentiellement des tombes, des fragments architecturaux et de vitraux.

Enfin, en 2020, des travaux de rénovation de voirie et d'aménagement des espaces verts ont été réalisés afin de valoriser les abords de ce monument.



Église St-Pierre St-Paul



Église St-Pierre St-Paul vue de profil



Église St-Pierre St-Paul



Arbre centenaire au Parc d'Orgemont, février 2021

### Ferme et pigeonnier de Coulanges :

Les bâtiments datent probablement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont répartis autour d'une cour rectangulaire s'ouvrant par deux portes cochères. Celle, rue de Paris est surmontée du pigeonnier. L'aménagement intérieur constitué de 800 boulines à ouverture et de deux potences sur un axe central pivotant, a été conservé. Cet ensemble **abrite aujourd'hui le pôle culturel de Coulanges.**



Pigeonnier d'Orgemont, août 2020



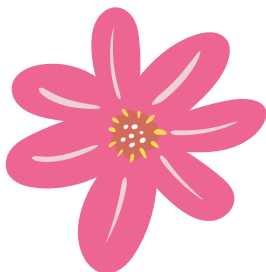


## B. Les grands projets actuels

La Ville est très engagée en faveur du développement du site du Triangle de Gonesse, avec la perspective de l'arrivée d'une nouvelle gare du métro automatique (ligne 17) du Grand Paris Express. Ce projet s'inscrit dans un objectif ambitieux de mobilité durable pour les habitants du territoire et de développement d'une zone de culture et d'activités à destination des Gonessiens.

Le Triangle de Gonesse s'inscrit dans un contexte paysager privilégié qu'il convient de conjuguer au mieux avec les objectifs de développement poursuivis.

Enfin, les aménagements aux abords de la ZAC du Centre ancien avec l'aménagement des berges du Croult et la restauration d'un pigeonnier inscrit au patrimoine historique témoignent également de cette dynamique.



*Perspective de la future gare*



## C. Les Directions de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique au sein de notre commune (D.A.U.T.E.)



Depuis mars 2021, un nouvel organigramme a été décidé, plus cohérent avec la problématique d'aménagement actuel et des enjeux de développement durable. Trois directions (Urbanisme, Patrimoine bâti et Espaces publics) sont maintenant mobilisées et impliquées dans l'amélioration continue du cadre de vie des Gonessiens. Ces directions sont à l'écoute et conseillent l'ensemble des porteurs de projets (exemple : création de potagers et vergers dans les écoles).

La direction de l'Espace public est essentiellement composée du service de la Voirie, du service de l'Environnement et du service des Espaces verts. Ces trois directions agissent de façon transversale.

La régie Espaces verts contribue quant à elle **principalement au fleurissement de la ville**, source de motivation pour les équipes. Ainsi l'année dernière, elle a retravaillé le projet « jardin exotique » de la médiathèque. Enfin, l'ensemble des **entretiens des massifs de vivaces** sont également entrepris par les équipes des Espaces verts tout comme ceux de certains parcs (exemple : parc de l'Eglantier et parc de Saint Blin) afin de **les responsabiliser** au quotidien dans leur travail.

Notre service est soucieux de son impact environnemental. Pour ces raisons, nos équipes sont régulièrement **sensibilisées aux nouvelles pratiques environnementales** et formées aux nouvelles techniques de travail (santé et sécurité au travail).

### 2019 :

Achat d'une désherbeuse à vapeur sèche et dernièrement d'une nouvelle désherbeuse ayant montré leur efficacité

### Août 2019 :

Formation sur les plantes concurrentes

### Décembre 2020 :

Plantation mécanisée au parc d'Orgemont

### Mars 2021 (si la crise sanitaire le permet) :

Renouvellement et actualisation CACES de nos agents

### Année 2021 (si la crise sanitaire le permet) :

à l'initiative de certains agents, formation SST – Sauveteur, Secouriste au Travail

**Fleurir durablement nos massifs** avec des plantes vivaces dont G. MALACAIN est le référent



## LE SECTEUR ESPACES PUBLICS

### › 1 DIRECTEUR DE SECTEUR

#### • LE SERVICE VOIRIE

› 1 chef de service, 7 agents

Budget voirie en 2020 :

Fonctionnement: 1 002 500€

Investissement: 7 794 000€

#### • LE SERVICE ESPACES VERTS :

› 1 chef de service

› 1 adjoint chef de service, 20 agents

Budget espaces verts en 2020 :

Fonctionnement: 1 082 536€

#### • LE SERVICE ENVIRONNEMENT

› 1 chef de service

› 4 agents (1 agent de terrain, 3 agents opérationnels)

Fonctionnement 2020 : 118 700€

Fonctionnement-contrats: 804 000€

(contrats de nettoyage et de lutte anti-graffitis/désaffichage)

Investissement: 170 000€

## 83 975 730 EUROS AU SERVICE DES GONESSIENS

Budget  
de fonctionnement :  
50 687 232 €

Budget  
d'investissement :  
33 288 498 €



Gonessa, ville propre  
880 747 €



1 175 700 €  
pour l'entretien  
des nombreux  
espaces verts



721 114 €  
pour l'éducation



675 240 €  
pour renforcer la sécurité  
des Gonessiens



516 113 €  
pour développer la  
pratique sportive  
pour tous





## PARTIE 3 : NOTRE POLITIQUE DE FLEURISSEMENT ET CELLE DE NOS ESPACES VERTS, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL :

### A. Le patrimoine végétal et le fleurissement de la ville de Gonesse.

Avec ses **85 hectares d'espaces verts** auxquels sont venus récemment s'ajouter les **80 hectares du parc de la Patte d'Oie**, la Ville de Gonesse possède un patrimoine paysager et végétal important, qui constitue une véritable richesse pour les Gonessiens.

La démarche d'embellissement de la commune est **globale** incluant à la fois le fleurissement, la propreté, l'amélioration des voiries communales et bâtiments publics.

Sur l'ensemble du territoire, les nouveaux aménagements paysagers quelle que soit leur échelle sont conçus en **tenant compte de la spécificité des sites**. L'enjeu étant que l'ensemble de la strate soit couvert et que le futur entretien corresponde à nos **principes de gestion différenciée** initiée depuis plus de 10 ans. Concernant l'embellissement, la totalité des quartiers de Gonesse est considérée avec la même attention, incluant les spécificités de chaque site et leur usage.

Cette méthode de conception nous permet de prévoir un embellissement par le végétal en passant de l'arbre à la plante annuelle, en fonction de la **fréquentation du lieu et du niveau qualitatif attendu**. Depuis le dernier passage du jury, nous avons continué le renforcement de notre trame de vivaces et ré-engazonné certains sites afin de poursuivre les objectifs de développement durable de l'Agenda 21 de la ville, afin de répondre en partie à la **problématique du désherbage**.



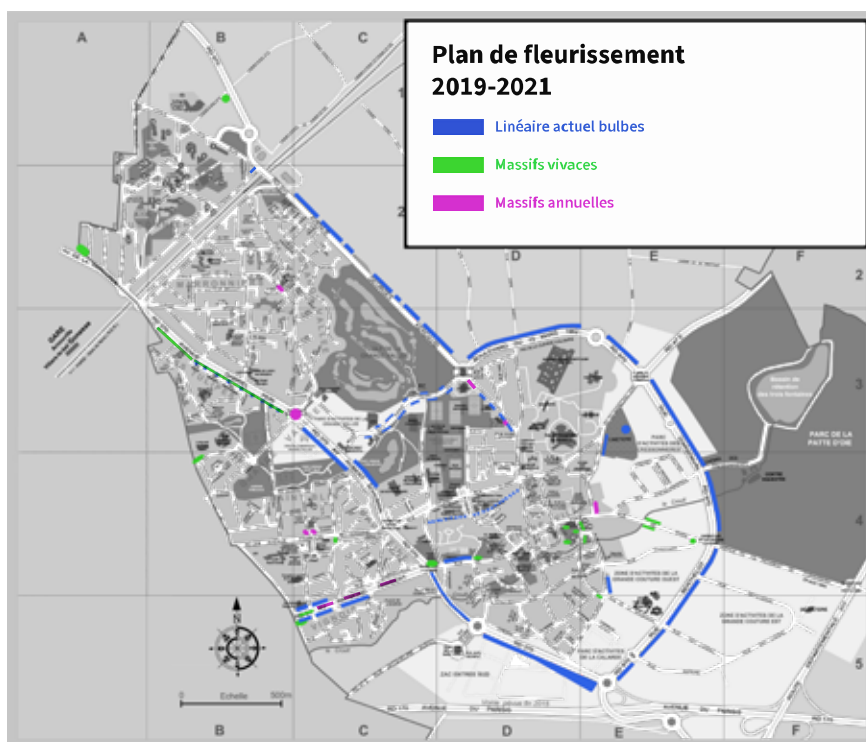
*Un patrimoine végétal riche au Parc de la Patte d'oie*



*Parc de la Patte d'oie, poumon vert pour les habitants*

UN SOIN PARTICULIER EST APPORTÉ AU FLEURISSEMENT DE CHACUN DES QUARTIERS EN FONCTION DE SA SITUATION ET DE L'AMBIANCE RECHERCHÉE. LE CADRE DE VIE DES HABITANTS EST PRIMORDIAL POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE DE GONESSE.

Notre stratégie de fleurissement global de la ville nous a permis de **conjuguer** les travaux de voirie du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) avec la création d'une « ceinture de bulbes » autour de la ville. De surcroît, **des points de fleurissement annuel** ou pérenne sur l'ensemble des quartiers de la ville, ont été implantés. Le fleurissement hors sol est de moins en moins présent sauf dans les endroits très minéralisés, cela dans un souci d'économie d'eau, **ressource à préserver pour les générations futures.**



## B. Un renouvellement et une diversification des essences végétales

### Le fleurissement :

Rendre agréables les espaces verts tout au long de l'année et dans tous les quartiers de Gonesse est **l'objectif essentiel**.

Cela se traduit par une **démarche de fleurissement** qui comprend à la fois le fleurissement annuel et bisannuel mais aussi toute la trame pérenne avec les arbres, les arbustes, les vivaces et les bulbes.

Ainsi, le bois coloré des arbres ou arbustes, leurs feuillages, leurs fleurs mais aussi leurs fruits font partie intégrante de notre démarche de fleurissement.

**Tous les quartiers de la ville** sont pris en compte dans notre démarche globale d'embellissement et cela quelle que soit la taille du projet. La conception cherche à **concilier** esthétique, facilité d'usage et d'entretien futur dans le cadre de notre gestion différenciée.







*L'un de nos nombreux massifs de rosiers paysagers*

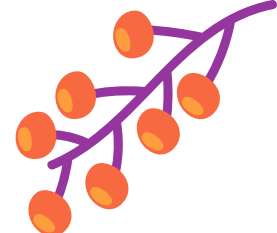
## C. LES DIFFÉRENTES TRAMES DE LA VILLE DE GONESSE

### a. La trame saisonnière

#### Les massifs de bulbes

Depuis de nombreuses années, la Ville a développé un **important fleurissement printanier** avec l'implantation de plusieurs milliers de bulbes naturalisables. Cette année encore les jardiniers ont planté **manuellement plus de 60 000 bulbes** sur la ville et le parc de la Patte d'oie, renforçant **la présence de la nature en ville**. Nous avons également expérimenté pour la première fois la plantation mécanisée de bulbes. Ce procédé réalisé en décembre 2020 nous a notamment permis d'implanter 20 000 bulbes supplémentaires dans le parc d'Orgemont. Ces derniers sont plantés dans des zones fauchées tardivement laissant aux bulbes le temps de se **régénérer**, ainsi qu'en complément dans des massifs de vivaces assurant **une floraison précoce**.

Des massifs de vivaces sont également agrémentés de plantations de bulbes pour **étendre la floraison des massifs sur l'année**.



Parc de l'Églantier, 2020



Rue d'Arsonval, printemps 2018



Fleurissement estival, été 2018

#### Les massifs d'annuelles et de bisannuelles

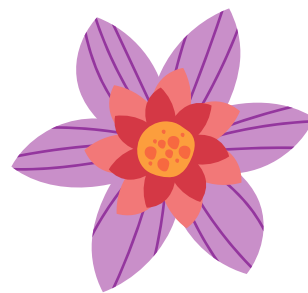
Le fleurissement en plantes annuelles (15 000) ou bisannuelles (19 500) a été **fortement réduit** afin de limiter les opérations de désherbage et les arrosages répétés des massifs. Cependant, nous avons souhaité maintenir un haut niveau qualitatif pour les Gonessiens et **conserver cette technicité** qui met en avant **la créativité** de notre commune. Les administrés sont d'ailleurs attachés à ce type de fleurissement annuel sur certains sites de la ville, et s'en inspirent régulièrement lors de leurs travaux de jardinage.

Cette année encore, nous implanterons environ 15 000 annuelles sur les massifs dédiés. Il s'agit là de **véritables décors et scènes paysagères** qui sont créés.

## b. La trame pérenne

Malgré les **contraintes climatiques** de ces dernières années, le service Espaces verts a su **conserver un important plan de fleurissement**. Cette trame paysagère est basée à la fois sur un maintien des massifs d'annuelles sur les sites les plus visibles, mais également sur des autres massifs qui comprennent un **mélange** de petits arbustes et de vivaces.

Notre palette de plantes vivaces « soleil » et mi-ombre s'enrichit chaque année de nouvelles variétés. Les jardiniers peuvent ainsi travailler la reconnaissance des vivaces.



Ainsi pour les vivaces « soleil » nous pourrions citer (liste non exhaustive) :

- Achillea,
- Alchemilla mollis
- Artemisia, Aster,
- Echinacea,
- Erigeron,
- Gaura,
- Geranium,
- Nepeta,
- Papaver,
- Pennisetum...

Pour les vivaces « ombre » nous pourrions citer (liste non exhaustive) :

- Anemone,
- Aquilegia,
- Astrantia major,
- juga reptens,
- Alchemilla mollis,
- Brunnera macrophylla,
- Carex morrowii,
- Dicentra,
- Digitalis purpurea,
- Geranium,
- Heuchera
- Persicaria,
- Polysticum...



Au cours des différents nettoyages de massifs respectivement à l'automne et au printemps, les agents sont **encouragés à récupérer des semis ou à effectuer des divisions de vivaces** dans les massifs. Ces plantes seront ainsi distribuées aux Gonessiens lors du Troc aux Plantes organisé dans le cadre de la manifestation nationale annuelle « Rendez-vous au Jardin ».

Ces changements vers **un fleurissement pérenne** s'accompagnent de nombreuses **formations** spécifiques aux vivaces au sein du service Espaces verts en externe et en interne pour **appréhender** ces nouveaux modes de création et d'entretien.



## Les rosiers, emblème de notre commune

CES SCÈNES PAYSAGÈRES DE PLANTES ANNUELLES ET DE BULBES SONT UNE VÉRITABLE FIERTÉ POUR LA VILLE DE GONESSE.

CHAQUE ANNÉE, NOUS POURSUIVONS LE RETRAIT DU FLEURISSEMENT HORS SOL AU PROFIT DE MASSIFS EN PLEINE TERRE (IL NE RESTE QUE 13 JARDINIÈRES ACTUELLEMENT SANS CONTACT AVEC LE SOL, IL Y EN AVAIT ENCORE 76, IL Y A 5 ANS).



Les massifs de rosiers paysagers très abondants, participent à l'identité paysagère de la ville de Gonesse en assurant un **long fleurissement estival**. Véritable fierté des administrés, ces rosiers contribuent à **embellir le cadre de vie** de la ville grâce notamment à des **coloris diversifiés**.

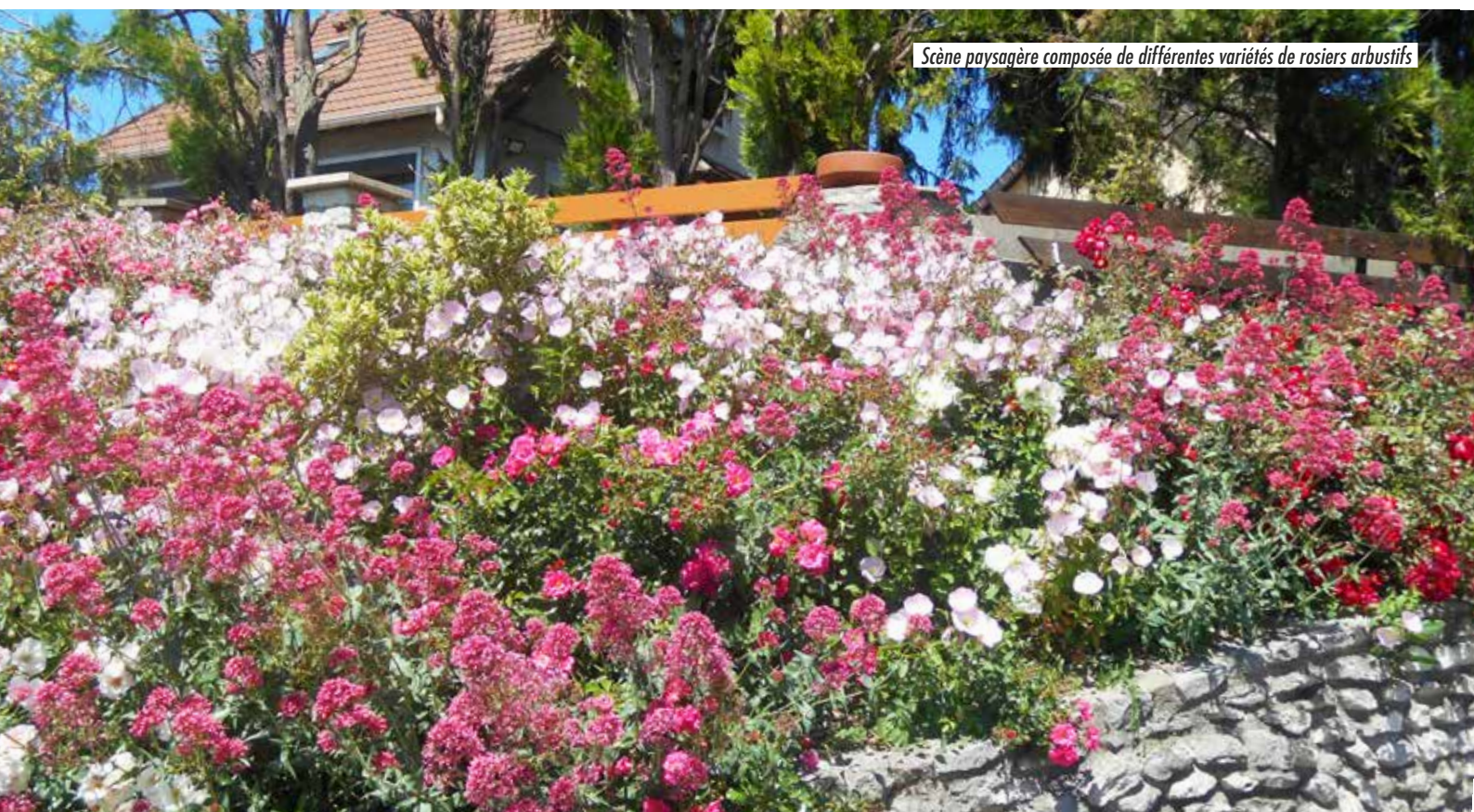
Chaque année une campagne de plantation de rosiers est organisée. Fin 2020, c'est plus de 1 000 sujets (en racine nue) qui ont été plantés sur l'ensemble du territoire afin de compléter les massifs existants ou encore pour créer de **nouvelles scènes paysagères**. Ces massifs représentent une surface de **2 hectares** sur la commune de Gonesse.



*Massif au parc de la mairie, juillet 2020*

Nous pouvons citer  
comme variétés :

- Rosy la Sevilliana,
- Douceur Normande
  - Tequilla
- Mme Alfred Carrière
  - New Dawn



*Scène paysagère composée de différentes variétés de rosiers arbustifs*

### c. La trame arbustive

#### Diversifier les essences arbustives tout en respectant l'ambiance du site

Chaque massif arbustif de la ville est pensé avec **une diversité des essences végétales** tenant compte de différents critères recherchés (lieu, emplacement, exposition, ...). Ces essences végétales sont notamment sélectionnées **pour leur intérêt** (bois, feuillage, développement, floraison, fructification, entretien...).

L'enjeu étant **de favoriser la biodiversité en ville.**

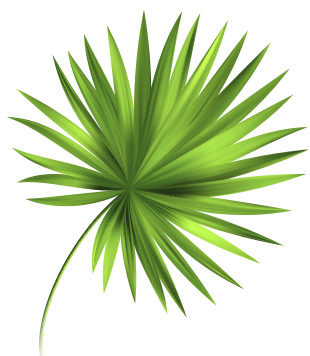
La trame arbustive est toujours **mise en lien** avec la trame arborée et le couvert du sol, assurant ainsi **une cohérence** au projet en fonction de l'ambiance recherchée.

Les jeunes arbustes qui ne possèdent pas de plantes vivaces à leur pied sont **systématiquement paillés** avec des copeaux de bois récupérés lors de la campagne d'élagage, **limitant ensuite les opérations de désherbage et d'arrosage.**



Parmi la grande diversité d'essences d'arbustes, voici une liste non exhaustive des choix possibles :

- Aronia Melanocarpa
- Calicarpa bodinieri
- Choisya ternata
- Sarcococca ruscifolia
- Euonymus europeaus
- Exochorda racemosa
- Forsythia
- Hamamelis
- Hippophae
- Weigelia
- Nandina domestica
- Cornus mas
- Ilex aquifolium
- Kerria japonica
- Kolkwitzia
- Lonicera fragrantissima
- Philadelphus
- Physocarpus
- Rubus
- Ribes sanguineum
- Sambucus nigra
- Spirea
- Syringua
- Viburnum



## D. NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ, VÉRITABLE TRÉSOR POUR NOTRE COMMUNE

La Ville de Gonesse possède un **important patrimoine arboré** constitué aussi bien d'arbres d'alignement que d'arbres situés dans les différents parcs de ville. Au total on dénombre plus **25 000 arbres**, le parc de la Patte d'oie inclus.

Un véritable partenariat est mis en place avec notre prestataire d'élagage, afin **d'assurer une gestion durable** des arbres. Ainsi, les formes libres et les tailles douces sont privilégiées. Au cours de l'année, certains arbres doivent être abattus pour des raisons de sécurité ou encore pour inadaptation au milieu dans lequel ils se développent. Cependant, notre **politique de l'arbre**, qui est au cœur de nos préoccupations, nous incite à **systématiquement planter un arbre dans notre ville lorsqu'un autre arbre est abattu**, participant ainsi à une véritable **dynamique écologique** au sein de notre commune. En effet, ces derniers contribuent à la **régulation thermique de nos villes mais également à l'amélioration de la qualité de l'air**.

En 2020, malgré la crise sanitaire, c'est plus de **65 arbres** qui ont été plantés sur Gonesse (contre 33 abattus) afin de créer des îlots de fraîcheur au sein de notre collectivité.

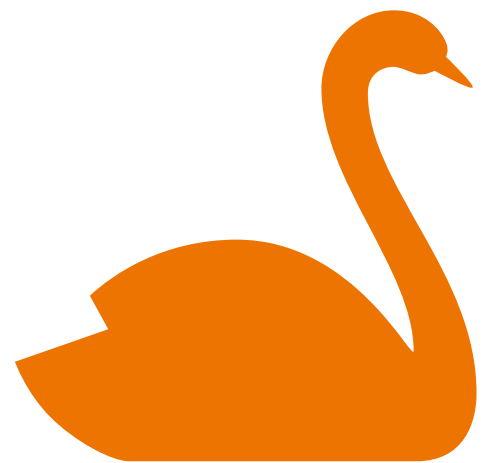
Par ailleurs, des **études phytosanitaires** permettent de suivre régulièrement l'état de santé de chacun de nos arbres, en particulier des sujets remarquables. L'enjeu est d'assurer **une gestion optimale de notre patrimoine arboré**. Là encore, il est primordial de **communiquer** avec nos administrés, afin de leur rappeler les bienfaits du rôle de l'arbre en ville. **Sensibiliser** les Gonessiens dans notre démarche permet de préserver ces nombreuses essences mais contribue également à conserver ce très beau cadre de vie.





## E. LES PARCS ET SQUARES DE GONESSE DIFFÉRENTS ÉCRINS DE VERDURE AU CŒUR DE NOTRE COMMUNE

En plus de sa politique de fleurissement et son patrimoine arboré, la ville de Gonesse **possède de vrais atouts grâce à ses nombreux parcs et squares**. Situés dans des zones stratégiques de Gonesse, ils participent à la valorisation du cadre de vie et sont autant d'écosystèmes **favorables à la biodiversité**.



Entrée Parc de l'Églantier, panneau de communication

Chaque quartier de la ville possède un parc, un square ou un jardin.

### Nos parcs

- Le parc de L'Églantier
- Le parc de Saint Blin
- Le parc de la Patte d'oie
- Le parc Gounod
- Le parc de la mairie
- Le parc de Coulanges
- Le parc d'Orgemont

### Nos squares

- Le square de la Garenne
- Le square du Nord
- Le square des Sports
- Le square de la Madeleine
- Le jardin de la médiathèque
- Les jardins familiaux

A travers la visite programmée à l'été 2021, le jury du concours Villes et Villages fleuris aura la possibilité de visiter différents parcs et squares, cités ci-dessus.







# PARTIE 4 :

## NOTRE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN FAVEUR DES ADMINISTRÉS :

### A. LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Gonesse, tournée vers la gestion différenciée.

Une partie importante des surfaces de la ville est traitée en **gestion différenciée** depuis plus d'une décennie. Chaque élément de notre patrimoine végétal est entretenu de manière spécifique avec des **niveaux de prestation variable** en fonction de sa catégorie (parc, jardin, square). Environ **80%** (hors parc de la Patte d'oie) de l'entretien de nos surfaces d'espaces verts est réalisé par nos entreprises en marché (y compris pour l'élagage).

Afin d'assurer une bonne application de la gestion différenciée, un **véritable partenariat** a été mis en place avec les entreprises mandatées pour entretenir les espaces verts. Cette coopération au service de la gestion différenciée est bénéfique à la fois pour les Gonessiens mais également pour la **biodiversité** en générale.

A titre d'exemple, des travaux de plantation de lierre rue Bernard Février ont récemment été initiés dans le cadre de cette gestion différenciée. L'objectif sur ce site est de **limiter** dans le temps nos besoins en eau mais également de **favoriser** les refuges à insectes qui sont sources de nutriments pour les oiseaux en période estivale.

D'autres projets (installation de nichoirs, création de prairies fleuries, reprise des entrées de quartiers,...) basés sur le même principe ont vu le jour récemment au sein de nos différents parcs et jardins, que le jury aura la possibilité de visiter.



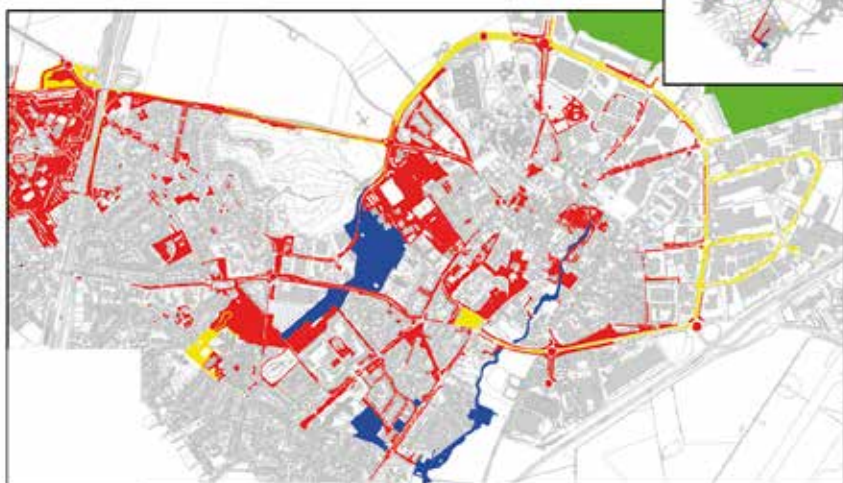
Le souhait de la Ville de Gonesse il y a quelques années était de repenser ses pratiques en matière d'entretien des espaces verts afin de **recréer des sources de biodiversité au sein de la commune**. Ce sont pour ces raisons que depuis plus de 10 ans, la politique globale de Gonesse, nous incite à **pratiquer principalement la gestion différenciée sur ses 85 hectares d'espaces verts** auxquels viennent s'ajouter depuis 2017 les 80 hectares du parc de la Patte d'oie.

Pour atteindre cet objectif, les jardiniers sont également amenés à suivre des **formations** en matière de gestion différenciée afin de se familiariser avec les nouvelles pratiques environnementales. L'enjeu d'une telle démarche est **d'appliquer une politique d'aménagement durable tout en préservant notre biodiversité**. Ces pratiques respectueuses de notre environnement contribuent à réaliser des économies en adaptant l'entretien d'un site en fonction de son usage au quotidien.



Mise en place de paillages sur nos massifs

## Carte de la gestion différenciée de Gonesse



**Classe 1 :** Cœur de ville

**Classe 2 :** Espaces verts d'accompagnement

**Classe 3 :** Espaces verts rustiques et abords de zones humides

**Classe 4 :** Espaces « naturels »

Ci-contre, la carte de la gestion différenciée actualisée en 2021. Nous pouvons y retrouver quatre classes d'espaces qui ont été définies en fonction des caractéristiques du lieu. Cette carte de gestion différenciée des espaces verts sert notamment de guide d'entretien.

*Marquage de la tonte pour laisser les bulbes se régénérer*





## B. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

### Sensibiliser les administrés au développement durable

**Sensibiliser et responsabiliser les administrés** aux pratiques environnementales mais également au développement durable est important pour améliorer le cadre de vie de Gonesse. En effet, les Gonessiens sont les **premiers acteurs** dans la politique d'embellissement de leur ville (ex. concours «Balcons et Jardins fleuris») et de préservation du cadre de vie.

Pour ce faire, le service Espaces verts, en lien avec les Directions de l'Aménagement Urbain (D.A.U.) **organise fréquemment des ateliers dans les écoles** sur l'accompagnement de la démarche **d'écocitoyenneté et d'éco-responsabilité**.

De plus, des formations sont organisées au sein des différentes structures communales (médiathèque, cinéma,...) pour **sensibiliser** l'ensemble des Gonessiens à ces pratiques.

- 2017 - médiathèque : gestion de l'eau dans un jardin et usage des produits alternatifs
- 2018 - cinéma : printemps du développement durable (en lien avec les lycées), diffusion de trois films respectivement sur les thèmes de la faune, de la flore et de la gestion des déchets.

Ainsi, les **98 parcelles de jardins familiaux** mis à disposition par la Ville pour ses administrés permettent de les **sensibiliser** concrètement à ces nouvelles pratiques environnementales. Actuellement, une association en a la gestion. Les jardins familiaux ont vu le jour en 2000. Depuis ils rencontrent un franc succès auprès des habitants. C'est d'ailleurs les nombreuses demandes de parcelles non satisfaites qui incitent la Ville à **étendre** au secteur de la Fauconnière les jardins partagés sur le même principe d'ici 2022.

Enfin en 2020, la ville de Gonesse en partenariat avec des apiculteurs et des associations a implanté sur le **parc de la Patte d'oie une quinzaine de ruches**. Dans ce cadre, le service Espaces verts souhaite (lorsque que le contexte sanitaire le permettra) organiser des rendez-vous sur site avec des apiculteurs afin de sensibiliser la population à **l'intérêt primordial des abeilles** et leur bienfait dans **la préservation de notre écosystème**.



Ruches au Parc de l'Églantier

### La consommation de gaz

A travers une politique de développement durable, la Ville de Gonesse entreprend depuis quelques années **une meilleure gestion et réduction de ses déchets** qui passe notamment par **la réduction de sa consommation de gaz**. En effet, le quartier de la Fauconnière est en grande partie alimenté par le réseau de chaleur urbain **reconnu comme une énergie renouvelable**. Cette énergie (géothermie) bénéficie à plus de 6 000 Gonessiens mais également pour de nombreux bâtiments communaux du quartier (cinéma, piscine, gymnase, écoles,...). Le syndicat intercommunal composé des villes de Villiers-le-Bel et de Gonesse a décidé de **moderniser les installations de géothermie**.

Un nouveau forage a été réalisé fin 2017 et mis en service en janvier 2019. Il permet d'augmenter les capacités de production du site de géothermie. Actuellement, **onze sites** communaux sont alimentés par la géothermie. Parallèlement, dans le cadre de son nouveau marché de chauffage, la Ville a communiqué des cibles de consommations permettant de réduire de 10% **les consommations de gaz**.



## Les actions en faveur de l'eau

A Gonesse, l'eau provient de la Marne. Afin de préserver cette ressource si précieuse, la Ville œuvre chaque année, à **réduire sa consommation d'eau** pour l'arrosage des plantes et arbustes en période estivale. De ce fait, nous avons réduit nos **plantations hors sol** afin d'éviter un arrosage excessif en période de forte chaleur. De plus, le service Espaces verts travaille depuis maintenant trois ans avec la société Urbasens. Cette entreprise commercialise des sondes tensio-métriques ainsi que les services qui leur sont rattachés. L'enjeu de ce partenariat est de mettre à disposition ce procédé dans les différents espaces verts de notre ville **pour obtenir en temps réel des informations sur l'hygrométrie du sol où sont installées les sondes**. Ainsi, l'arrosage des végétaux est réalisé seulement lorsque cela est nécessaire et non plus de manière fréquente comme autrefois (notion de « biberonnage »). Le résultat est bénéfique pour la commune qui réalise des **économies en eau**. Par ailleurs, les massifs arbustifs et de vivaces sont **systematiquement paillés** avec du BRF (bois raméal fragmenté). Les plantes annuelles sont quant à elles paillées à l'aide de coques de cacao. Les massifs sont ainsi **mis en valeur** et nous contribuons par la même occasion à **limiter l'évapotranspiration**.

De plus, depuis 10 ans, les agents **adaptent leurs horaires de travail** en période estivale et plus particulièrement en période caniculaire (6h-13h). L'avantage est double puisque d'une part cela contribue à **réduire la pénibilité** des agents au travail mais également **d'optimiser les apports d'eau**.

Par ailleurs, un système de pompage installé dans le bassin du Parc de l'Eglantier permet de puiser les eaux de pluies à des fins d'arrosage limitant l'utilisation de l'eau de la ville. De surcroît, cette démarche est cohérente avec **notre politique en faveur du développement durable**. L'enjeu au quotidien est de mieux gérer l'eau de la commune que ce soit en période estivale lors de restrictions ou en hiver lors de possibles inondations. Des prairies inondables ont ainsi été installées pour pallier ces difficultés tout en sensibilisant nos administrés à ces projets.

A l'échelle de Gonesse, afin de limiter les pertes en eaux mais également pour réaliser des économies, une **étude en interne** est en cours sur l'ensemble des réseaux de la ville mais également des bâtiments communaux. L'objectif de cette étude étant de **cibler les fuites possibles**.

Enfin en 2020, la ville de Gonesse a poursuivi son projet de Coulée bleue qui valorise le Croult. Ce ruisseau a retrouvé partiellement **son lit naturel** en septembre 2018. Dans un projet plus global le SIAH réalise actuellement une étude entre le Parc de la Patte d'Oie et le Parc du Vignois afin de renaturer les berges du Croult mais également pour permettre une circulation piétonne sur l'une ou l'autre de ses rives. Outre son attrait en faveur du développement durable, les sites où circule le Croult ont une véritable **fonction pédagogique** grâce aux nombreux panneaux de communication installés.



Parc d'Orgemont, mise en place de sondes tensiométriques

## Les actions en faveur du sol : les intrants

Depuis de nombreuses années la Ville n'utilise **plus aucun désherbant chimique** dans les différents massifs. Onéreux, dangereux d'utilisation et nocifs ces derniers sont proscrits sur l'intégralité de notre commune, conformément à la loi LABBÉ (2017) qui interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur les espaces publics.

Ainsi, la Ville a adapté ses **techniques et modes de gestion** des zones minérales pour pallier l'arrêt de l'utilisation de ces désherbants. Les D.A.U. ont appliqué un **désherbage différencié** par l'utilisation d'un **produit de biocontrôle** d'une part et d'autre part, différents **outils mécaniques (désherbeuse à vapeur sèche, balayeuse, binettes,...)**. De plus, depuis trois ans afin de soulager les jardiniers au travail de désherbage, un marché a été convenu avec une société afin de réaliser le désherbage sur **102 kilomètres** de voirie.

En outre, la Ville initie au sein de son cimetière depuis deux ans des **zones enherbées et de prairies fleuries** pour favoriser la végétalisation des allées entre les différentes sépultures mais également pour limiter le travail de désherbage. Une communication à l'aide de panneaux est là encore réalisée afin d'expliquer les **objectifs** d'une telle démarche aux administrés.



## La gestion des déchets verts

Depuis 2015, et à la demande de la Ville, le territoire de Gonesse bénéficie en zone pavillonnaire d'une **collecte** en porte à porte des déchets verts. Autrefois collectés en sacs biodégradable le SIGIDURS a doté l'ensemble des usagers d'un bac roulant en décembre 2020, plus pratique et plus robuste face aux intempéries. Le planning propose des collectes régulières qui sont bien évidemment plus **fréquentes** (hebdomadaires) en pleine saison.

Concernant les travaux en régie, les déchets verts sont acheminés pour la plupart au centre de tri où ils sont **valorisés en paillage ou compostage**. Dans la mesure du possible, les agents broient les tailles de branches et branchages afin de les **réutiliser directement en paillage** sur nos nombreux massifs. Le service Espaces verts limite ainsi les transports de déchets verts et **valorisent pleinement cette matière première**. Au Parc de la Patte d'Oie, l'ensemble des coupes et tontes est intégralement réutilisé sur place.



## C. LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le cadre de vie offert aux Gonessiens au quotidien est **primordial** bien sûr pour la municipalité mais aussi pour l'ensemble des services de la ville. Ainsi, pour **préserver l'espace public**, la Commune organise le **retrait systématique** de l'ensemble des graffitis ou affichages sauvages par le biais du service rattaché. Un prestataire extérieur permet d'offrir une ville propre **contribuant à l'embellissement de l'environnement urbain**. Les dépôts sauvages sont ainsi évacués et les déchets qui jonchent le sol sont ramassés journallement. Chaque jour le service Environnement **collecte environ 1,8 tonne de déchets** sur la ville limitant ainsi de nombreux désagréments (prolifération des rats, pollution des sols et visuelle).



### Une gestion de l'ensemble des déchets des Gonessiens

En 2019, dans certains quartiers stratégiques de la ville, les **conteneurs ont été enterrés**. Cette initiative qui a fait ses preuves est efficace pour diverses raisons. En effet, les plateformes enterrées permettent de **collecter plus de déchets**, facilitent le tri aux administrés et **optimisent le temps de collecte** de la société en limitant les passages. Enfin, la **sécurité** des Gonessiens est assurée puisqu'aucun bac roulant ne se trouve sur les routes et trottoirs, qui pouvaient notamment gêner autrefois la circulation des piétons et des véhicules.

Une gestion particulière de l'enlèvement des objets encombrants sur la ville en porte à porte a été mise en place sur rendez-vous. Ce procédé permet de **limiter les volumes** trop importants sur les trottoirs et de **responsabiliser** les administrés aux recyclages de leurs déchets (exemple vente en ligne, ressourcerie, ...).

En 2020, lors des premières semaines du confinement, la déchèterie de la commune étant fermée, la collecte des déchets par l'entreprise SIGIDURS a cessé. Malgré tout, la Ville a assuré à elle seule cette tâche. Ainsi, le service Environnement a collecté plus de **93,50 tonnes de déchets** sur l'ensemble de la voie publique.

De plus, suite à un arrêté gouvernemental les services Environnement et Espaces verts ont dû **proscrire l'utilisation du souffleur** thermique et électrique, rendant le ramassage des déchets et surtout des feuilles relativement compliqué sur la commune. Cette interdiction perdure à Gonesse.

Enfin, à l'échelle de l'ensemble des écoles et des bâtiments communaux, la commune de Gonesse s'emploie à mettre en place **le tri de déchets** depuis quelques années afin de **sensibiliser** les agents communaux et les écoliers à ces gestes du quotidien.



## Des actions en faveur des espaces publics

De nombreux logements neufs ou réhabilités sont **livrés** ou en cours de construction afin de **renouveler l'offre de logements**, une Maison des Arts a été créée afin de développer l'offre de l'apprentissage de la musique, de la danse, de la culture à l'attention du plus grand nombre. Une nouvelle école ouvrira ses portes dans le quartier de la Fauconnière en septembre prochain, une nouvelle crèche sera inaugurée dans le quartier de Saint Blin. Ces nouvelles installations nécessitent des places de stationnement, nous nous efforçons d'embellir ces espaces qui comprennent également des aires de jeux et des cheminements piétons en créant des zones d'espaces verts.

Les **voies publiques** font également l'objet de travaux avec notamment un programme d'investissement d'environ **1,5 million d'euros** par an. Ces travaux sont l'occasion d'enfouir les réseaux aériens et de redimensionner les trottoirs afin de permettre une circulation aisée des publics à mobilité réduite et des parents avec les poussettes.

L'ensemble de ces actions en faveur de la valorisation de l'espace public pour les Gonessiens **contribue à optimiser l'environnement** de la commune. Enfin, la Ville souhaite poursuivre ses actions afin de mettre en valeur **la Coulée verte et bleue** par le biais du Croult notamment et le chemin de Saint Blin. De surcroît, la politique de la commune depuis 2020 et notamment par le biais de son **schéma directeur cyclable**, est de **généraliser l'implantation de voies douces** telle que les pistes cyclables déjà présentes sur certains tronçons de quartiers, afin de **contribuer** à l'utilisation du vélo en ville, y compris pour les enfants allant à l'école.



*Avenue François Mitterrand, développement des pistes cyclables*



*Quartier de la Fauconnière, construction de la nouvelle école*



## Gonesse, une ville attachée à la pratique du sport

Depuis longtemps, la Commune s'engage à fournir à l'ensemble de ses administrés des **espaces et des équipements dédiés à la pratique du sport**. Ainsi, en 2019, sur l'ensemble des installations sportives municipales (**36,9 hectares extérieurs**), **541 évènements sportifs ont été organisés** permettant d'accueillir environ 430 000 usagers. Par ailleurs, Gonesse a renouvelé en 2019 le label « **Ville Active et Sportive** » de deux lauriers.

## Ville **Active & Sportive**

Il s'agit d'une véritable reconnaissance de la **politique sportive municipale** menée à Gonesse pour le développement de la pratique sportive, que ce soit en matière d'investissements consentis pour moderniser et renouveler les équipements sportifs (exemple en 2021, travaux de rénovation du stade COGNEVAUT), ou en matière de développement d'actions envers tous les publics.



Projet de réhabilitation du stade Cognevaut, 2022

## L'encadrement des dispositifs publicitaires sur le territoire

En 2018, la Ville a prescrit la **révision de son règlement local de publicité** (approuvé en 2010), afin de le rendre pleinement compatible avec la refonte de la réglementation publicitaire, issue de la **loi Engagement National pour l'Environnement**. Le Conseil municipal s'est prononcé à la fin du mois de mars sur des orientations ambitieuses. De surcroît, la mise en œuvre de ce nouveau règlement ainsi qu'un contrôle accru du territoire devraient permettre de **réduire concrètement la présence de la publicité** comme source de pollution visuelle dans le paysage quotidien des Gonessiens.



Affichage municipal intégré dans le paysage

## Les actions du cœur de ville

En 2018, la commune de Gonesse a été retenue parmi les 222 communes moyennes bénéficiaires du plan « Action Cœur de Ville ». S'intégrant dans la dynamique plus large de développement territorial engagée par la commune de Gonesse depuis près de 20 ans, le projet de **redynamisation du centre ancien** vise à renforcer **la vitalité** de ce quartier en intervenant conjointement sur plusieurs facteurs majeurs d'attractivité : logement, commerce, mobilité, accès aux services publics, patrimoine bâti et naturel, cadre de vie.

**La convention-cadre** marquant l'entrée officielle de la commune dans ce programme a été signée le 14 novembre 2018. Compte tenu du contexte sanitaire, les actions en faveur de ces démarches sont aujourd'hui limitées. Les prochaines années seront donc décisives pour la reprise de certains de ces projets.

## Des engagements en faveur de la préservation du patrimoine et des rénovations de façade

La Ville est dotée depuis 2004 d'une **Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine de l'Architecture de l'Urbanisme et des Paysages)**, un document qui définit les conditions de préservation et de prise en compte du **patrimoine** dans le centre ancien de Gonesse. Devenu Site Patrimonial Remarquable en 2016 suite à une évolution législative, la Ville n'avait pas encore élaboré de document de gestion et d'inventaire actualisé du patrimoine.

C'est pourquoi, au cours de cette année, sera instaurée une **Commission Locale** chargée du suivi de ces sujets et le lancement des études nécessaires à l'élaboration du **Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine** (Conseil municipal du 22 mars 2021).

Enfin, concernant les aides pour les rénovations de façades, la Ville **accompagne financièrement** les Gonessiens dans la réalisation de travaux de **ravalement de façade et d'isolation acoustique** dans le cadre d'une Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat (OCAH). Ce dispositif permet notamment d'aider les propriétaires qui sont confrontés aux exigences des architectes des bâtiments de France **aux abords des monuments historiques**. Le budget actuel du dispositif est de 30 000 €.

Par ailleurs, élément déterminant du cadre de vie, **la valorisation des espaces naturels** situés en cœur de ville ou à proximité constitue un enjeu important du projet « Action Cœur de Ville » de Gonesse.

En 2021 une étude sur la nature dans le cadre du cœur de ville sera menée à Gonesse. Cette étude apportera notamment des éléments sur **la préservation et le développement de la biodiversité** en centre-ville ainsi que la considération des îlots de fraîcheur essentiels dans la lutte contre le **réchauffement climatique**.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet d'intérêt général (PIG), la commune a contribué directement entre 2018 et 2020 à la **rénovation de plus de 150 pavillons** (ravalement de façade) dans le quartier des Marronniers, permettant ainsi à **l'amélioration de l'image** du quartier.





# PARTIE 5 : COUP D'ŒIL SUR LE PARCOURS DE DÉCOUVERTE :

Le plan du circuit 2021

## 1. DÉPART DU CIRCUIT AU PARC DE LA MAIRIE

Véritable îlot de fraîcheur en période estivale, ce parc a récemment bénéficié de travaux d'aménagements. Il permet notamment de relier de nombreux services publics du cœur de ville.

## 2. LE PARC DE LA PATTE D'OIE

Autrefois une décharge, le parc de la Patte d'oie a été inauguré en 2017. Ce nouveau parc de 80 hectares a une vocation écologique et pédagogique pour ses visiteurs.

## 3. LE PARC URBAIN DE L'ÉGLANTIER

Conçu sur le thème de la biodiversité et de la gestion différenciée, ce parc peut être comparé à un arboretum. Gestion extensive, nichoirs, ruches, recyclages des végétaux sont autant d'actions qui nous ont permis d'obtenir le renouvellement le label ECO JARDIN en 2021.

## 4. LE ROND-POINT DU 14 JUILLET 1789

Ce rond-point où convergent tous les Gonnessiens est représentatif de la commune. Un fleurissement diversifié et coloré y est ainsi implanté.

## 5. LE PARC URBAIN ET LE CHEMIN DE SAINT-BLIN

Modernisé l'an passé, ce parc ainsi que le chemin de Saint-Blin ont bénéficié d'un véritable travail d'éclaircie de la végétation. L'objectif est de redonner une identité à ce lieu mais également de le sécuriser en impliquant les agents dans l'intégralité de la gestion du site.

## 6. PARC DU VIGNOIS

Géré par le SIAH, la vocation principale du parc de 12 hectares est de limiter les inondations du Croult dans le quartier du Vignois tout en offrant un écrin de verdure aux riverains.

## 7. PARC URBAIN DE COULANGES

D'une superficie de 3 700 m<sup>2</sup>, le parc de Coulanges est situé sur les berges du Croult. Des arbres bicentennaires et une végétation luxuriante sont présents pour le plus grand plaisir des familles qui l'empruntent au quotidien pour rejoindre l'école maternelle du Relais de Coulanges et les différents services de la ville.

## 8. LE JARDIN EXOTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE

Réalisé entièrement par la régie Espaces verts, ce jardin est à l'image du savoir-faire de nos équipes. Compte tenu du contexte climatique bouleversé, sont implantés des plantes exotiques et méditerranéennes afin de tester leur rusticité.



 PARCOURS EN VOITURE  
 PARCOURS À PIED



## A. LE PARC DE LA MAIRIE, AU CŒUR DE LA VILLE

La visite du jury débutera au parc de la Mairie, situé derrière l'hôtel de ville. Ce parc est **un véritable îlot de fraîcheur** au cœur de la commune de Gonesse. Des arbres centenaires en passant par des arbustes, aux plantes annuelles et vivaces, une **démarche globale d'embellissement de l'espace public** a été initiée au travers de ce parc.

Au cours de chaque projet, nous nous **efforçons de créer ou de valoriser** une ambiance différente grâce notamment à l'association de nombreux végétaux.

Ainsi, un important linéaire de bulbes vient annoncer le printemps en apportant des taches de couleurs dans ce parc. De plus, de nombreux **massifs de vivaces mais également de plantes de terres de bruyères** ont été récemment implantés, afin d'y apporter une note de couleur.

**La trame arbustive** est relativement diversifiée à l'échelle de ce parc et plus généralement sur l'ensemble de la commune de Gonesse. Les arbustes sont plantés de façon à garantir la croissance des végétaux tout en optimisant l'entretien. **Le patrimoine arboré** est pour sa part conséquent, et constitue un véritable atout pour les Gonessiens **compte tenu des nombreux bienfaits que procure l'arbre en ville.**

En 2019, la régie a réalisé une «arche fleurie» pour les photos de mariage dans le parc de la mairie afin de donner une véritable identité à ce lieu lors des cérémonies qui s'y déroulent. Enfin, en 2017, la Ville a souhaité installer un monument aux morts dans ce parc, afin de **cultiver le devoir de mémoire et de favoriser la participation des habitants aux cérémonies patriotiques.**







Photo des espaces verts, Parc de la Patte d'Oie

## B. LE PARC DE LA PATTE D'OIE

Ouvert au public le 24 juin 2017, le parc de la Patte d'oie comprend une **surface de plus de 80 hectares**, dont environ 30 hectares sont dédiés à la pâture d'animaux (chevaux, chèvres et moutons) dans le cadre d'un partenariat avec différentes associations, telles que le centre équestre ou encore la ferme de l'association Espoir. Cette vaste superficie, atout majeur du parc, évoluera dans un futur proche avec notamment l'aménagement du dôme de la Fosse aux Larrons (10 hectares supplémentaires).

Projet à **l'initiative de la Ville** le parc de la Patte d'oie en faveur de la **biodiversité**, à un **rayonnement départemental**. Ce parc de proximité est fréquenté par beaucoup d'habités issus de communes environnantes. Les usages y sont multiples. En effet, un parc de cette superficie constitue un **véritable espace de libertés pour les citoyens**, où l'on peut se détendre, se défouler et « respirer ». C'est notamment l'opportunité de s'échapper de la ville et de ses bruits et même de pouvoir, depuis un belvédère, admirer au loin une très belle vue de la région parisienne et ses monuments.

Ce parc est, depuis sa création, principalement entretenu par la régie Espaces verts de **manière forestière**, c'est-à-dire avec un simple élagage des arbres donnant sur les allées principales mais également des parties sommitales pour les animaux. La **gestion différenciée de certains espaces** est également appliquée permettant d'obtenir une diversité d'ambiances paysagères et une variété d'usages, tout en garantissant le maintien de la faune et la flore déjà en place. Prochainement la reprise des cheminements et la création d'un platelage bois autour de la Fosse aux Larrons permettront **de faciliter l'accessibilité de ce parc**. Enfin, en 2020 la Ville a mis à disposition des parcelles du parc afin **de favoriser l'implantation de ruches sur le site**. Nous pouvons ainsi retrouver **une quinzaine de ruches** sur le parc de la Patte d'oie gérées respectivement par deux personnes amateurs et une professionnelle du secteur.









Le lac du parc de l'Églantier

### C. PARC DE L'ÉGLANTIER, UN PARC BASÉ SUR LE MODÈLE DE LA BIODIVERSITÉ

D'une superficie de **6 hectares**, le parc de l'Églantier est situé à proximité du centre-ville. Ce parc est basé sur le thème de la biodiversité. En son sein se trouve un **bassin de rétention** des eaux géré par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH). Sur le principe d'un arboretum, nous pouvons y retrouver **une grande diversité** d'arbres (feuillus, conifères, fruitiers) et d'arbustes en haies vives et champêtres.

Une **gestion différenciée des espaces verts** est réalisée afin de mettre en valeur l'attrait **écologique** de ce parc. En effet, l'ensemble des produits de tailles qui peuvent être recyclés sur place le sont. Ces derniers constituent alors un **véritable paillage** pour les massifs et arbustes d'ornement.

Seulement **deux fauchages** sont réalisés au cours de l'année (fauchage tardif) afin de laisser la faune locale s'implanter plus durablement sur ce site. Par ailleurs, des bandes tondues marquent les allées du parc afin de guider les visiteurs dans leur promenade. Enfin, un agent des Espaces verts a été affecté à temps plein à ce parc pour **sensibiliser et responsabiliser** au quotidien les nombreux visiteurs. Son travail est pleinement bénéfique pour ce lieu et en termes de **lien social ou encore sur les plans de la sécurité et de la propreté du lieu**.

Enfin, le **label ECO JARDIN** obtenu en 2016, et en cours de renouvellement pour cette année, atteste que le parc de l'Églantier est engagé **dans une démarche globale de gestion écologique**.



Parc de l'Églantier, 2020



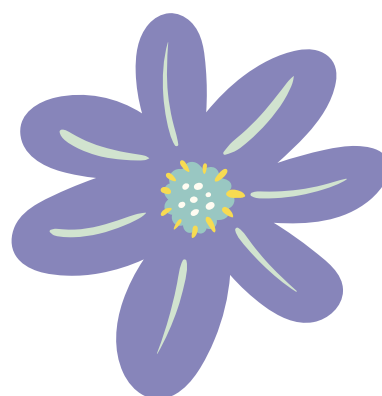
Parc de l'Églantier, 2020

## D. LE ROND-POINT DU 14 JUILLET 1789

Le rond-point du 14 juillet 1789, situé en plein cœur de la ville et notamment **sur la route départementale 370**, compte parmi les ronds-points les plus fréquentés de la commune de Gonesse. Autrefois géré en intégralité par le département du Val d'Oise, la Ville de Gonesse a souhaité en 2014 reprendre la gestion de ce rond-point. Actuellement il est donc **géré par les équipes de la régie Espaces verts** qui contribuent à maintenir un véritable fleurissement saisonnier.

Les essences de plantes utilisées permettent de varier les hauteurs, les formes et les couleurs. Ainsi, les plantes bisannuelles plantées à l'automne permettent de bénéficier d'un fleurissement en périodes hivernale et printanière. A l'inverse, les plantes annuelles disposées en mai permettent d'obtenir un fleurissement en périodes estivale et automnale.

Ce **lieu stratégique** pour la commune (image de la ville), illustre le travail de la Ville aux cours des saisons à l'aide d'un **fleurissement varié**. Une étroite **collaboration avec le département du Val d'Oise** qui gère les plates-bandes extérieures permet d'obtenir un résultat à la hauteur des attentes des administrés mais également une **mise en sécurité du lieu** pour les usagers.



## E. LE PARC URBAIN ET LE CHEMIN DE SAINT BLIN

### A la découverte du parc

Situé au cœur de la Trame verte, ce parc urbain d'une superficie de **4 hectares** permet de relier les différents lieux de vie. D'une façon générale, ce dernier est géré de **manière extensive** avec cependant une partie en **gestion intensive** notamment pour les allées et le terrain de sport présents. En 2016, le parc de Saint Blin a accueilli la Biennale d'art contemporain et a permis d'initier le projet « Rendez-vous aux jardins » qui depuis, se déroule au parc de la Patte d'oie.

Récemment, le parc de Saint Blin a bénéficié d'un important travail de **remontées de couronnes** par notre entreprise prestataire afin **d'optimiser la vue** sur les différentes zones arbustives. Depuis mars 2021, sur la base de l'expérimentation, deux agents sont affectés à ce parc afin de **maintenir une bonne gestion** de celui-ci, mais également pour réaliser un travail de **prévention** auprès des visiteurs. L'enjeu de cette démarche est d'offrir la possibilité aux Gonessiens de **s'approprier** le lieu.



### Le chemin de Saint Blin, corridor écologique

Sur le même principe que le parc de Saint-Blin, les arbustes du chemin adjacent au parc ont également bénéficié de remontées de couronnes afin de **sécuriser les lieux** et **de dégager l'espace**. Cette tâche a été réalisée exclusivement par les équipes des Espaces verts. Durant trois semaines, ces dernières ont entrepris un travail conséquent d'éclaircie et de remise en forme de végétaux permettant **d'optimiser la gestion des massifs**. Le chemin de Saint Blin qui constitue **un véritable corridor écologique** permet de relier le secteur des Tulipes au secteur de Saint Blin à travers une **trame verte pérenne**. Il est également régulièrement emprunté par les élèves qui se rendent au lycée René CASSIN. Enfin, ce travail d'éclaircie a permis de dégager la vue sur les **jardins partagés** qui se trouvent en contrebas du chemin. Les Gonessiens peuvent ainsi **admirer ces jardins familiaux** qui font la fierté des riverains et des associations locales.

## F. LE PARC DU VIGNOIS ET SES ZONES D'EXPANSION, UN PROJET MENÉ PAR LE SIAH

Grâce aux travaux réalisés par le SIAH, le Croult a retrouvé son **lit naturel** sur près de **12 hectares** et une capacité à s'écouler de part et d'autre de son lit. Ainsi, les zones humides créées permettent **d'abriter une biodiversité** très riche. Le parc du Vignois et notamment les **bassins de rétentions** contribuent à retenir environ 55 000 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales, limitant ainsi le risque d'inondation du quartier du Vignois, autrefois impacté par les débordements du Croult par temps de pluies intenses.

Sur le plan écologique, le site a été conçu et réalisé dans un souci permanent de procurer aux **espèces végétales et animales** des conditions diversifiées de développement (fréquence d'inondation dans les zones humides, vitesse et hauteur d'écoulement dans le lit de la rivière, création d'anfractuosités,...). La **création d'habitats** a été également réfléchi pour permettre aux espèces sédentaires de s'implanter d'une manière pérenne. **L'absence d'éclairage artificiel** sur l'ensemble du périmètre du site restauré contribue quant à elle au maintien des **rythmes biologiques des espèces** en place et participe à la présence, par exemple, de certains papillons de nuit, chauve-souris, et autres insectes...

La gestion qui est faite de ce site répond bien entendu aux **impératifs du respect des cycles de vie des végétaux et des espèces animales**. De plus, le SIAH est également engagé dans une démarche respectueuse de l'environnement. Pour ces raisons, ce syndicat intercommunal a cessé l'utilisation de produits phytosanitaires en **adaptant sa méthode de gestion**. Par exemple, le SIAH met en place la notion de fauche tardive et sélective, adaptée le cas échéant en fonction des **observations naturalistes**. Seuls les cheminements et la zone en bordure de la route longeant le site sont susceptibles d'être entretenus plus fréquemment, en particulier pour des questions de **sécurité routière**. Enfin sur le plan de **la communication**, le SIAH sensibilise également son public à l'aide de **panneaux de communication** ou à travers **les réseaux sociaux**.

Cette collaboration entre le SIAH et la Ville de Gonesse permet de **mutualiser** les compétences et ainsi gérer de manière appropriée le lieu en faveur des usagers.



## G. LE PARC DE COULANGES À CÔTÉ DES BERGES DU CROULT

D'une superficie de **3 700m<sup>2</sup>**, ce parc traversant en cœur de ville est situé sur les berges du Croult. Sous l'ombrage des **platanes centenaires** en forme libre **classés au département**, prospèrent de nombreuses fougères et hellébores. Le lierre qui se développe en contrebas permet de **tapisser le sol** et ainsi retenir la fraîcheur en période estivale. Par ailleurs, le choix délibéré du service Espaces verts de **maintenir le bois mort** permet de **favoriser la prolifération de micro-organismes**, bénéfiques à la **régénération du sol**. L'ensemble de ces actions sont autant de facteurs favorables à une réelle **biodiversité** sur ce site qui reste ouvert au public tout au long de l'année.

Ainsi, chaque jour de nombreuses familles traversant ce parc pour rejoindre l'école maternelle de Coulanges peuvent admirer un **véritable écosystème** typique du milieu des sous-bois.



*Le Croult, parc de Coulanges*

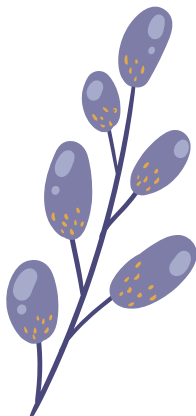


*Chemin de sous-bois emprunté quotidiennement par les familles*

## H. LE JARDIN DE LA MÉDIATHÈQUE

La visite du jury s'achèvera par le **jardin de la médiathèque** ou plus communément appelé **jardin exotique**. Ce jardin a entièrement été réalisé par la régie du service Espaces verts en 2018. Ainsi, nous pouvons apercevoir comme plante (liste non exhaustive) :

- Des fougères arborescentes
- Des bananiers
- Différents types de bambous
- Des lauriers roses
- Des palmiers de Chine...



L'année dernière, malgré la crise sanitaire, de nouveaux travaux ont été entrepris dans le cadre d'une **démarche d'amélioration**. Des hortensias mais également des citronniers ont ainsi été implantés. Pour finir, un système d'arrosage automatique a été installé en janvier 2021 pour **réguler le taux d'humidité** nécessaire à certaines plantes en période estivale.

Ce jardin à l'initiative des équipes de jardiniers est l'occasion pour eux **de mettre en valeur leurs connaissances en matière de plantes exotiques** et ainsi **exprimer leur créativité**. Par ailleurs, le **contexte climatique bouleversé** ces dernières années nous permet de **tester la rusticité** des essences végétales sélectionnées. Les Gonessiens peuvent admirer ce jardin depuis les baies vitrées de la médiathèque, et sont particulièrement fiers de cet îlot exotique situé à quelques pas du centre-ville.



Massif d'impatiens de Guinée



Massif réalisé en 2020 par la régie Espaces verts

Avant de rejoindre l'Hôtel de Ville, nous souhaitons montrer au jury le travail de restauration de peintures du hall de la Maison des Arts. Ces tableaux historiques illustrent bien les valeurs que la Ville s'attache à préserver à travers des actions quotidiennes.



# Concours VILLES ET VILLAGES FLEURIS

L'obtention de la quatrième fleur pour la commune de Gonesse est une véritable motivation à la fois pour les élus locaux mais surtout pour les administrés qui sont attachés à leur cadre de vie. Les nombreuses animations et démarches organisées dans ce sens attestent que cet objectif est partagé par l'ensemble de la ville.

Au-delà de ces enjeux, l'obtention de ce titre serait une récompense pour Gonesse, une suite logique des efforts que nous entreprenons depuis plusieurs années à la fois par des travaux de remise en état des espaces verts ou d'entretien mais également des actions en faveur de notre environnement sur l'ensemble du territoire. Un important travail de collaboration entre les services de la Ville, le SIAH, le département du Val d'Oise, les entreprises en marché sur Gonesse mais également le travail des équipes en régie ont permis d'obtenir ce résultat. Nous souhaitons à travers ce concours rendre notre commune encore plus attrayante et ainsi renforcer notre image touristique en 2022.

Par ailleurs, la crise du COVID que le monde connaît depuis 2020 a profondément changé notre mode de vie, nos habitudes du quotidien et notre fonctionnement. Cette crise sanitaire sans précédent nous a notamment permis de **confirmer l'importance des espaces verts** de proximité dans nos villes, **sources de lien social**. Grâce à ces îlots de verdure, nos administrés ont pu se ressourcer dans des espaces proches de chez eux. De surcroît, les Gonessiens nous ont témoigné lors du premier confinement de leur attachement aux différents parcs, squares et jardins où ils pouvaient se promener. Ces lieux sont autant d'écosystèmes bénéfiques au développement de la biodiversité et plus globalement à notre environnement en milieu urbain. Il est donc primordial à travers cette démarche de valorisation, de constamment repenser notre politique locale, afin de transmettre un meilleur cadre de vie et un patrimoine végétal durable aux générations futures.

